Chronique de Suisse romande

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **5 (1959)**

Heft 11

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE de SUISSE ROMANDE

par J.-P. Nicod

★ ★ ★

ELECTRICES A PART (PRESQUE) ENTIERE

Journées historiques en terre helvétique, romande et vaudoise : les citoyennes du pays de Vaud sont allées aux urnes pour la première fois. Les 24 et 25 octobre, en effet, alors que dans tous les cantons le corps électoral désignait ses représentants au Conseil National, Vaud renouvelait sa confiance à ses deux conseillers aux Etats.

C'est une des bizarreries (extrêmement logique d'ailleurs) de la politique helvétique : les modes d'élection sont différents pour les deux Chambres de notre législatif. L'élection « au National » est réglée par une loi fédérale, puisque le Conseil National est l'émanation du peuple suisse. Mais l'élection « aux Etats », qui permet aux cantons de désigner leurs deux représentants au Sénat de Berne, est du ressort cantonal.

Les Vaudoises donc, à qui « leurs hommes » avaient généreusement (les premiers en Suisse) octroyé le droit de vote en matière cantonale et communale, ont eu leur mot à dire pour la désignation des deux conseillers aux Etats, mais n'ont pu s'approcher de l'urne réservée au Conseil National. Ce premier contact n'en a pas moins été extrêmement intéressant, — et pittoresque.

Une sur trois.

La Suisse entière avait l'œil sur les Vaudoises : on voulait savoir si elles iraient voter, d'abord, puis comment elles voteraient. Du côté de la quantité, il n'y a pas eu de surprise. La participation a été de 36 % des électrices inscrites ; c'est dire qu'une Vaudoise sur trois a voté. C'est peu, direz-vous. Oui, mais..., il y a des circonstances atténuantes : à part les suffragettes et féministes de longue date, la plupart de celles qui sont allées aux urnes ont suivi (ou précédé) leur mari. Les autres — les femmes seules, jeunes filles, veuves — n'ont pas pu dominer leur timidité ; l'habitude aidant, cela viendra sans aucun doute. Dans certaines localités, notamment à la campagne, là-même où les électeurs étaient naguère fortement opposés au suffrage féminin, ces dames n'ont pas osé ou pas voulu battre en brèche un complexe de supériorité fondé sur des décennies de tradition. Là aussi, on évoluera...

La « qualité » de ces voix féminines avait fait le sujet de force pronostics :

— Elles voteront à gauche ! assuraient les uns.

— Elles voteront pour les plus beaux ! contredisaient les autres.

En réalité, et pour autant qu'on puisse analyser sans trop d'erreur les résultats, elles ont voté, sinon à droite, du moins « conservateur ». Les deux candidats élus (un radical, un libéral) ne sont pas des « pin-up boys », mais ils étaient déjà en place, et leur travail a paru satisfaire les Vaudoises qui, comme leurs maris, ont décrété : « On prend les mêmes et on recommence. »

Bien que le corps électoral ait plus que doublé (les femmes sont en majorité), le candidat socialiste a passé de 34.000 voix à 37.000 seulement. Il est vrai que quatre ans plus tôt, il n'avait pas la concurrence d'un candidat communiste, — d'une candidate, plutôt, puisque les « popistes » avaient cru habile de désigner une femme. Malgré l'attrait de la nouveauté, elle n'arrive qu'au quart des suffrages recueillis par les deux élus.

Sous cette optique-là, il est certain que le premier contact du sexe dit faible avec les urnes aura rassuré nombre d'antiféministes, surtout en Suisse allemande.

Pas content.

Les Neuchâteloises, qui ont elles aussi le droit de vote depuis quelques semaines, n'ont pas voté : leurs conseillers aux Etats sont élus par le Grand Conseil. Mais l'opinion publique s'est gentiment tordu les côtes en lisant la lettre ouverte adressée au Gouvernement neuchâtelois par un citoyen, qui dit entre autres : « Ma conscience ne me permet pas de demeurer électeur d'un Etat désormais émasculé : vous n'ignorez pas que l'élément féminin est chez nous en majorité. Je laisse donc aux femmes — puisque tel est le désir des hommes — le soin de diriger notre Etat, et je vous retourne ma carte civique, qui ne me semble plus d'aucune utilité ! »

Plus amers que les Vaudois, et franchement mauvais joueurs, les antiféministes neuchâtelois ont encore fait savoir à la presse que vingt-cinq citoyens avaient publiquement déchiré leur carte civique...

L'œil du maître (?)

J'ai emmené ma femme voter ; c'était à Corsy-sur-Lutry, dans l'une des classes du collège. Ambiance cordiale (tout le monde se connaît) et souriante, — à cause des dames. Scrutateurs : MM. Lanz et Kisling, Vaudois de vieille souche malgré leurs noms. Le premier, qui est dans les affaires, enregistre l'arrivée de l'électeur et lui remet l'enveloppe où il déposera son bulletin. Le second, qui est architecte, reçoit l'enveloppe après que le citoyen, ou la citoyenne, ait passé dans l'isoloir, et la glisse dans l'urne en pointant sur sa liste le numéro de la carte civique.

Deux minutes avant la fin du scrutin arrive Mme Lanz, charmante, un brin intimidée. Avec un grand sourire, son mari lui dit :

— Voilà ton enveloppe. Tu vas là-bas, dans l'isoloir, tu mets ton bulletin de vote dedans (un seul !) et tu reviens vers nous.

Très digne, Mme Lanz opère comme indiqué, puis revient vers M. Kisling et lui tend son enveloppe. Pince-sans-rire, l'architecte lui dit :

— Pas à moi, Madame, à votre mari...

— Mais, comment, c'est vous qui êtes vers l'urne ?

— Oui, Madame, mais vous devez d'abord montrer à votre mari pour qui vous avez voté !

Et, sans broncher, la dame remet à son mari le précieux symbole de sa souveraineté, — ne comprenant qu'à l'ouïe d'un immense éclat de rire que ces messieurs se sont gentiment moqué d'elle !